

Conseil d'Administration du CCAS du 25 juin 2026

Rapport de présentation n° 2

Compte de gestion du budget annexe – Gestion des Résidences autonomie - Année 2025

Le compte de gestion est le document qui reprend l'ensemble de la comptabilité du budget annexe M22 – Gestion des Résidences autonomie, établie par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable.

Il est adressé chaque année à la collectivité pour comparaison et vérification de l'exactitude des écritures comptables de la trésorerie avec sa propre comptabilité.

Celle-ci a donc été contrôlée et vérifiée.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration d'approuver les comptes de gestion 2025 du budget annexe M22 « Gestion des résidences autonomie » dressés par le responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme-Déville, M. Bruno ANNE.

Maromme, le 25 juin 2026
Le Président du CCAS de Maromme,
David LAMIRAY